

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 413 Subventions (12.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris (4e, 13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions de fonctionnement pour des associations dont le but est de soutenir la lecture, le livre et l'édition de qualité ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est allouée à l'Association Paris Polar, 11 rue Caillaux 75013 Paris, pour l'organisation de l'édition du festival Paris Polar en 2019. 2019-01222 145761.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants située 48, rue Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 Paris pour organiser l'édition du Salon l'Autre Livre en 2019. 2019-01752 37482.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 12 000euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO